

M. Aptel¹, C. de Clavière¹, S. Philippe¹, C. Duboudin¹, A. Chamoux², G. Lasfargues¹ et les équipes des 32 CCPP

1/ Afsset, Maisons-Alfort – 2/ Comité de pilotage du RNV3P, Afsset, Maisons-Alfort

Soutenu par la Direction générale du travail (DGT) et copiloté par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CnamTS), la Société française de médecine du travail (SFMT), le Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Grenoble et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) a pour vocation d'identifier les risques professionnels à partir des observations des 32 Centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) participant au réseau.

Ce projet est né en région Rhône-Alpes et, suite aux travaux conduits dans les années 90 par le collège des enseignants en médecine du travail, il a été décidé, en janvier 2001, de l'étendre à tout le territoire national. Initialement, le Réseau national de vigilance des pathologies professionnelles (RNVPP) a été financé par la CnamTS. En 2006, l'Afsset a été sollicitée par la DGT pour animer ce réseau, alors dénommé RNV3P, pour mieux figurer une volonté de prévention.

Les CCPP constituent des pôles d'expertise en santé au travail. La plupart des CHU disposent d'un CCPP qui, ensemble, sont les seuls contributeurs des données du réseau. Les patients sont adressés, le plus souvent, par leur médecin du travail pour différents motifs (diagnostic, aptitude, orientation professionnelle, etc.). Les médecins des CCPP les examinent et recueillent les données qui seront validées par un médecin spécialiste en santé au travail. L'ensemble de ces données forme la base nationale du RNV3P, opérationnelle depuis 2001.

Les objectifs du RNV3P sont de repérer les problèmes émergents ou en recrudescence de santé au travail, de repérer de nouveaux déterminants professionnels, de décrire les situations de travail et les parcours professionnels des salariés et, enfin, de guider les choix en matière d'évaluation des risques et d'études épidémiologiques.

Le dernier rapport d'activité du RNV3P couvre la période 2001-2006 et concerne 32 969 dossiers. Plusieurs points émergent :

- le RNV3P apparaît comme un lieu de dépistage et de suivi des pathologies liées à l'amiante, même après la cessation d'activité de travail ;
- les données montrent une augmentation continue du nombre de personnes qui consultent pour pathologies psychosociales, particulièrement chez les femmes ;
- la proportion de femmes qui consultent dans les CCPP est passée de 31 % en 2001 à 39 % en 2006. Ces femmes sont souvent issues de métiers du secteur tertiaire (hôpital, aide à la personne) ;
- ces observations mettent en valeur le rôle de vigile du RNV3P face aux pathologies psychosociales et aux secteurs professionnels en pleine expansion ;
- plus de 2 000 certificats médicaux (30 % du nombre annuel de consultations) en vue d'une déclaration de maladie professionnelle indemnisable sont rédigés dans les CCPP.

Les atouts du RNV3P sont la couverture territoriale nationale et l'expertise en santé au travail des médecins des CCPP. En revanche, le recrutement indéterminé des patients ne permet pas d'indiquer la représentativité des données. Afin de remédier à cette situation, un réseau expérimental est mis en place dans des services de santé au travail volontaires pour mieux connaître la population des consultants.

Ainsi, les 32 CCPP assurent dans le champ de la santé au travail des missions d'expertise, d'orientation professionnelle, de maintien dans l'emploi, mais aussi d'alimentation de la base de données RNV3P. Ce réseau propose une veille programmée (rapport annuel), développe sa capacité à recenser les cas émergents et s'investit dans des méthodes innovantes de traitement des données. C'est désormais un atout puissant de connaissance des risques professionnels.